



NORME DE TRANSFORMATION POUR LE BOEUF DURABLE



Responsabilité pour ce document

La Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD) est responsable des normes. La TRCBD se réserve le droit de mettre à jour ce document à sa seule discrétion et à tout moment pour qu'il reste pertinent et efficace. Au minimum, il est révisé tous les cinq ans en conjonction avec l'examen de gestion régulier du Cadre et mis à jour si nécessaire.

Les lecteurs devraient s'assurer qu'ils utilisent la version la plus récente de ce document et d'autres documents. Les versions définitives peuvent être consultées sur le site web de la TRCBD à l'adresse crsbcertified.ca.

La TRCBD interdit toute modification de tout ou partie du contenu sous quelque forme que ce soit.

La TRCBD n'est pas responsable des coûts ou de toute perte de revenus potentielle, réelle ou estimée résultant de toute action prise par une personne ou une entité en rapport avec sa participation au programme, y compris, mais sans s'y limiter, toute action prise avant de demander à devenir un participant au programme.

Versions publiées

| No. de version | Date de publication | Description |
|----------------|---------------------|--|
| 1.0 | 7 décembre 2017 | Première version finale publiée |
| 1.1 | 18 août 2020 | Objectif et champ d'application actualisés |
| 2.0 | 21 décembre 2023 | Examen et mise à jour quinquennaux |

Validité et transition

La version 2.0 de la Norme de production de bœuf durable de la TRCBD entrera en vigueur le 21 décembre 2023 et remplacera toutes les versions précédentes.

La période de transition est d'un an. À la fin de la période de transition, tous les détenteurs de certificats auront été évalués par rapport à cette version de la norme.

Avis de non-responsabilité en matière de traduction

La langue officielle de la présente Norme est l'anglais. Pour toute question relative à la signification précise des informations entre les copies, versions ou traductions, veuillez vous référer à la version anglaise officielle pour obtenir des éclaircissements.

Toute divergence ou différence de sens due à la traduction n'est pas contraignante et n'a aucun effet à des fins d'audit ou de certification.

Plus d'informations

Pour plus d'informations sur la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, visitez le site crsb.ca.

Pour plus d'informations sur le cadre de travail du bœuf durable certifié par le CRSB, visitez le site web crsbcertified.ca.

Les commentaires ou les questions concernant ce document peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

Courriel: info@crsbcertified.ca

Bureau: 180-6815 8th Street NE, Calgary, AB T2E 7H7

© Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD)
a division of the Canadian Cattle Association 2023

Table des matières

| | | | |
|--|----|--|----|
| Introduction..... | 4 | SBA 2: Douleur et détresse..... | 19 |
| Cadre du bœuf durable certifié de la TRCBD..... | 4 | SBA 3: Animaux fragilisés et maladies..... | 20 |
| Norme de transformation pour le boeuf durable..... | 5 | Alimentation..... | 21 |
|5 | | AI 1: Aliments sûrs..... | 22 |
| Exploitations éligibles..... | 5 | AI 2: Bœuf de qualité..... | 23 |
| Lois et règlements..... | 5 | AI 3: Déchets alimentaires..... | 24 |
| Exigences de certification pour les transformateurs de bœuf..... | 6 | Efficacité et innovation..... | 25 |
| Indicateurs, objectifs et exigences..... | 6 | EI 1: Réduire, réutiliser, recycler..... | 26 |
| Viabilité économique..... | 6 | EI 2: Consommation énergétique..... | 27 |
| Ressources naturelles..... | 7 | EI 3: Innovation et technologie..... | 28 |
| RN 1: L'eau..... | 8 | EI 4: Apprentissage continu..... | 29 |
| RN 2: Qualité de l'air..... | 9 | Défis relatifs à la mise en œuvre..... | 30 |
| RN 3: Émissions de GES..... | 10 | | |
| RN 4: Ressources foncières..... | 11 | | |
| Les personnes et la communauté..... | 12 | | |
| PC 1: Santé et sécurité..... | 13 | | |
| PC 2: Équité et respect..... | 14 | | |
| PC 3: Développement de carrière..... | 15 | | |
| PC 4: Participation de la communauté..... | 16 | | |
| Santé et bien-être des animaux..... | 17 | | |
| SBA 1: Surveillance et besoins physiques..... | 18 | | |

Introduction

La Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD) est une organisation multipartite collaborative axée sur la promotion de la durabilité dans la chaîne de valeur du bœuf canadien. Elle constitue un forum national dédié à la mise en relation d'un réseau de dirigeants et intervenants engagés en faveur de la durabilité du bœuf.

Vision : la chaîne de valeur du bœuf canadien est un leader mondial en matière de durabilité environnementale, sociale et économique et fait partie d'un système alimentaire fiable et prospère.

Mission : promouvoir, mesurer et communiquer l'amélioration continue de la durabilité de la chaîne de valeur du bœuf canadien.

La TRCBD est membre de, et s'aligne sur les principes et les critères établis par la Table ronde mondiale sur le bœuf durable (TRMBD). Les cinq principes directeurs de la durabilité du bœuf (c'est-à-dire les ressources naturelles, les personnes et la communauté, la santé et le bien-être des animaux, l'alimentation, l'efficacité et l'innovation), tels qu'ils sont définis par la TRMBD, constituent le fondement pour la TRCBD et ses membres.

À partir de ces principes directeurs, la TRCBD a défini le bœuf durable comme un produit socialement responsable, économiquement viable et respectueux de l'environnement qui donne la priorité à la planète, aux personnes, aux animaux et au progrès.

Cadre du bœuf durable certifié de la TRCBD

Le *Cadre du bœuf durable certifié* (le Cadre) est un programme de certification volontaire, au niveau de l'exploitation, vérifié par une tierce partie pour que la chaîne d'approvisionnement du bœuf démontre des pratiques responsables.

Les quatre éléments clés du Cadre sont les suivants :

1. La Norme de production de bœuf durable basée sur les résultats et la Norme de transformation du bœuf durable,
2. Les protocoles d'assurance qui fournissent des orientations et des exigences pour le processus de certification,
3. Les exigences relatives à la chaîne de possession décrivant les exigences techniques et administratives pour le traçage du bétail, le bœuf et les allégations concernant le bœuf provenant d'opérations certifiées, et
4. Les allégations de durabilité qui fournissent des orientations sur la manière de communiquer au sujet du Cadre.



Norme de transformation pour le bœuf durable

Cette Norme de transformation pour le bœuf durable identifie les indicateurs, les objectifs et les exigences pour l'évaluation, l'audit et la certification des entreprises de transformation du bœuf dans le contexte de la durabilité. Élaborée dans le cadre d'une approche collaborative et multipartite, la Norme est rédigée de manière à être basée sur les résultats, mesurable, fondée sur la science et l'avis d'experts, et à répondre aux principales préoccupations concernant la durabilité de la transformation du bœuf au Canada. La TRCBD maintient le support d'orientation et de mise en œuvre dans des documents distincts.

Initialement rédigé par le Comité des indicateurs de la TRCBD, le Comité du Cadre du bœuf durable certifié de la TRCBD est actuellement responsable de l'examen, de la révision et de l'interprétation continus de la Norme.

Exploitations éligibles

La Norme de production de bœuf durable s'adresse à tous les transformateurs primaires du Canada ; il s'agit des exploitations actuellement concernées par la certification volontaire selon la Norme de transformation.

Lois et règlements

Les indicateurs reposent sur la supposition que les participants se conforment à toutes les lois et réglementations applicables ; ils n'ont pas pour but de vérifier la conformité légale ou d'approuver une activité comme satisfaisant à toute exigence légale qui pourrait s'appliquer à une exploitation individuelle. Il incombe aux participants de s'assurer qu'ils respectent toutes les lois et réglementations applicables.

Si un participant est reconnu par l'autorité de régulation applicable comme étant en infraction avec toute loi ou règlement, le statut du participant dans le programme sera réexaminé et pourra entraîner la suspension ou le retrait du programme. La TRCBD et les organismes de certification ne peuvent prendre en compte que les infractions aux lois ou aux règlements qui entrent strictement dans le champ d'application de la Norme. La TRCBD et les organismes de certification ne prendront aucune mesure et n'évalueront aucune plainte ou aucun recours liés à une non-conformité légale tant qu'une décision n'aura pas été prise par un organisme de réglementation ou une autorité applicables. Cela inclut, le cas échéant, la mise en place d'audits déclencheurs ou d'autres actions prises à l'appui de la plainte ou de l'appel. Même si une autorité de régulation prend une telle décision finale, la TRCBD se réserve le droit de ne prendre aucune mesure si elle le juge nécessaire.

Avant un audit, le transformateur de bœuf devra faire une auto-déclaration sur le respect des lois et règlements applicables.

La Norme de transformation fait également référence à un certain nombre de politiques et de procédures internes que les exploitations certifiées sont censées appliquer. L'évaluation des implications juridiques ou réglementaires de ces politiques et procédures dépasse la portée de la Norme et l'autorité de la TRCBD et de ses organismes de certification.

Exigences de certification pour les transformateurs de bœuf

Chacun des cinq principes du bœuf durable (c'est-à-dire les ressources naturelles, les personnes et la communauté, la santé et le bien-être des animaux, l'alimentation, et l'efficacité et l'innovation) contient des indicateurs, des objectifs et des exigences pour la certification.

Les indicateurs comprennent un système de notation à trois niveaux : Réalisation, Innovation et Excellence. La certification exige que les opérations répondent, au minimum, à toutes les exigences du niveau Réalisation pour chaque indicateur. Les niveaux Innovation et Excellence sont inclus pour encourager l'amélioration continue au fil du temps, mais il n'est pas nécessaire de les atteindre pour obtenir la certification. Certains indicateurs comportent un seuil d'entrée qui reflète des pratiques ou des résultats inacceptables qui doivent être améliorés avant d'obtenir la certification.

Certaines exigences de la Norme ne servent qu'à collecter des informations et n'influencent pas les résultats de l'audit. Lorsqu'une exigence de la Norme n'est pas évaluée dans le cadre de l'audit, cela est indiqué par une note sur l'indicateur.

L'audit sera mené selon la fréquence définie dans les protocoles d'assurance et doit être réalisé par un organisme de certification indépendant approuvé par la TRCBD.

Indicateurs, objectifs et exigences

Les exigences de la Norme de transformation du bœuf durable s'appuient sur les cinq principes de durabilité du bœuf de la TRCBD - les ressources naturelles, les personnes et la communauté, la santé et le bien-être des animaux, les aliments, et l'efficacité et l'innovation - étayés par la nécessité d'une viabilité et d'une résilience économiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement du bœuf.

La Norme utilise une approche basée sur les résultats, ce qui signifie que les pratiques utilisées pour répondre aux indicateurs individuels de la Norme sont ce qui est mesuré, sans prescrire de moyens spécifiques pour y parvenir. Le modèle basé sur les résultats permet aux transformateurs de bœuf de démontrer des pratiques durables de diverses manières en fonction de leurs exploitations individuelles.

Viabilité économique

Le respect de la vie privée et de la confidentialité empêche l'inclusion d'indicateurs de gestion financière dans la Norme en fonction desquels les exploitations individuelles sont évaluées et auditées, mais une planification et une gestion intégrées sont essentielles pour qu'une exploitation durable obtienne la certification. Par conséquent, la Norme suppose que la viabilité économique influence le comportement, la prise de décision et le potentiel d'adoption de pratiques bénéfiques pour chacun des cinq principes de durabilité. Une exploitation certifiée TRCBD est une exploitation économiquement viable qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Ressources naturelles

But: Des ressources naturelles gérées de manière responsable afin de maintenir et d'améliorer la santé des écosystèmes.

Tous les aspects de l'agriculture et de la production agroalimentaire dépendent de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles ou de l'interaction avec celles-ci. Alors que le changement climatique et la durabilité environnementale deviennent des sujets de plus en plus importants pour les gouvernements, les industries et le public, la production de bœuf fait l'objet de discussions en tant que contributeur et élément de solution.

Les transformateurs de bœuf sont responsables de la gestion d'un large éventail de ressources naturelles. Par exemple, ils ont besoin de quantités suffisantes d'eau de bonne qualité pour exploiter leurs installations de manière à préserver la sécurité des produits à base de bœuf, et les eaux usées doivent être gérées de manière appropriée afin de limiter les impacts sur les écosystèmes et les bassins hydrographiques. Ces exploitations sont également susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air et de produire des émissions qui contribuent au changement climatique.



**NATURAL
RESOURCES**

RESSOURCES NATURELLES

| | | | |
|---|--|---|---|
| RN 1 | Les ressources en eau sont gérées de manière responsable. | | |
| Objectif: | L'eau entrante et sortante doit être gérée en termes de quantité et de qualité. L'eau doit être utilisée de manière responsable et recyclée dans la mesure du possible. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Déversement d'effluents non traités ou de produits chimiques inacceptables dans les masses d'eau. | L'exploitation doit gérer l'eau de manière à préserver la qualité de l'eau et à optimiser l'efficacité de l'utilisation de l'eau. | La consommation d'eau est calculée ou mesurée d'une autre manière (par exemple, gallons par tête, litres par kilogramme de bœuf). | L'exploitation dispose d'un plan de gestion de l'eau documenté qui est revu au moins une fois par an et les améliorations de l'utilisation de l'eau sont suivies au fil du temps. |

RESSOURCES NATURELLES

| RN 2 | Les émissions atmosphériques (par exemple, gaz à effet de serre, qualité de l'air) sont gérées de manière responsable. | | |
|---|--|-------------------------------------|---|
| Objectif: | Des efforts doivent être faits pour réduire l'impact de l'opération sur la qualité de l'air. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Méconnaissance de l'impact de l'exploitation sur la qualité de l'air. | <p>L'exploitation doit prendre des mesures pour gérer la qualité de l'air.</p> <p>L'exploitation doit mettre en place un processus de réception et de médiation des plaintes relatives aux odeurs.</p> | La qualité de l'air est documentée. | La qualité de l'air est documentée et les améliorations sont suivies au fil du temps. |

RESSOURCES NATURELLES

| RN 3 | Les gaz à effet de serre (GES) sont gérés de manière responsable. | | |
|---|--|---|--|
| Objectif: | Des efforts doivent être faits pour réduire l'empreinte carbone de l'exploitation. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Méconnaissance de l'impact de l'exploitation sur l'empreinte carbone. | Les émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 font l'objet d'un suivi. | Les cibles de réduction des GES des champs d'application 1 et 2 sont fixées au niveau de chaque installation et/ou pour l'ensemble de l'entreprise. | Des plans sont en place pour atteindre les objectifs de réduction. |

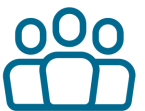
RESSOURCES NATURELLES

| | | | |
|--|--|--|---|
| RN 4 | Les ressources foncières et la santé des écosystèmes sont maintenues ou améliorées. | | |
| Objectif: | Des efforts doivent être faits pour réduire les incidences négatives sur l'environnement et minimiser la contamination et la pollution des terres, des sols et des écosystèmes. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Aucun plan de gestion des urgences et des catastrophes qui adresse les déversements et les matières dangereuses. | L'exploitation doit disposer d'un plan d'intervention d'urgence ou de gestion des catastrophes qui traite des déversements de produits chimiques et de matières dangereuses. Le plan comprend la formation des travailleurs. | <p>Le nombre et l'ampleur des déversements de produits chimiques ainsi que les efforts d'atténuation sont documentés.</p> <p>L'exploitation dispose de politiques visant à atténuer l'impact sur les terres et à protéger la biodiversité (par exemple, pour le développement de nouvelles installations), le cas échéant.</p> | L'exploitation dispose d'un plan d'intervention d'urgence ou de gestion des catastrophes documenté qui traite des déversements de produits chimiques et de matières dangereuses. Le plan est révisé au moins une fois par an et la révision est documentée. |

Les personnes et la communauté

But: Les droits de l'homme et le bien-être sont respectés et protégés grâce à des environnements de travail sains et sûrs. Le rôle essentiel que tous les participants à la chaîne de valeur du bœuf jouent dans leurs communautés en ce qui concerne la culture, le patrimoine, l'emploi, les droits fonciers et la santé est reconnu.

Le secteur de la transformation joue un rôle important dans l'économie canadienne et dans la vie des personnes et des communautés dans lesquelles elles opèrent. La TRCBD reconnaît l'importance d'un environnement de travail sain et sûr pour tous les travailleurs, ce qui implique de traiter les gens avec équité et respect en toute occasion. La santé mentale, la diversité, l'équité et d'autres critères sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans les exigences de ce principe. L'évaluation en vue de la certification va au-delà du respect de toutes les lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la législation relative à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail et la législation relative aux droits des personnes. L'intégration du développement de carrière et des opportunités de croissance, ainsi que de l'engagement communautaire dans l'évaluation d'un transformateur par rapport à la Norme reconnaît l'histoire plus large de leur exploitation et la façon dont ils se connectent à leur communauté.



**PEOPLE & THE
COMMUNITY**

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

| PC 1 | Un environnement de travail sain et sécuritaire est fourni. | | |
|---|---|---|---|
| Objectif: | Des mesures doivent être prises pour réduire les risques de blessure et de maladie des travailleurs. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Pas de programme de santé et de sécurité. | <p>L'exploitation doit identifier les risques pour la santé et la sécurité de ses activités et de ses travailleurs, et doit mettre en place des protocoles pour atténuer ces risques.</p> <p>L'exploitation doit surveiller la santé et la sécurité et procéder aux ajustements nécessaires pour assurer des conditions de travail sûres.</p> <p>Les travailleurs doivent être formés et suivre les protocoles de santé et de sécurité.</p> | Le taux de fréquence ou d'incidents à signaler, ou toute autre mesure liée aux blessures ou aux décès, est calculé. | L'exploitation dispose d'un plan de santé et de sécurité documenté qui est revu au moins une fois par an. |

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

| PC 2 | Tous les travailleurs sont traités avec équité et respect. | | |
|---|--|---|--|
| Objectif: | Les travailleurs doivent être traités de manière équitable et impartiale. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Absence de procédure pour documenter/valider et traiter les plaintes pour discrimination. | Il doit y avoir absence de discrimination sur le lieu de travail (par exemple, impartialité dans le processus d'entrevue et la gestion des employés ; les travailleurs sont libres d'exprimer leurs préoccupations concernant leur traitement sans subir de représailles). | L'exploitation dispose d'un code d'éthique, d'un code de conduite ou d'une politique de non-discrimination qui est mis en œuvre par la direction et compris par les travailleurs. Les plaintes des travailleurs sont enregistrées et résolues en temps opportun. | L'exploitation dispose d'un code d'éthique, d'un code de conduite ou d'une politique de non-discrimination documentés et révisés au moins une fois par an. |

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

| PC 3 | Des possibilités de développement de carrière sont offertes. | | |
|-----------------------------|--|---|--|
| Objectif: | Les travailleurs doivent bénéficier d'une formation et d'autres possibilités de carrière leur permettant de développer leurs compétences et leur expertise. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| | Les travailleurs doivent être formés et compétents pour accomplir les tâches qui leur sont confiées. | Les performances des employés sont évaluées (de manière formelle ou informelle) au moins une fois par an. | Des opportunités de mentorat ou d'apprentissage (par exemple, un programme de développement de carrière) sont offertes à tous les travailleurs qui souhaitent y participer. La participation est suivie et documentée. |

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------|---|
| PC 4 | L'exploitation est impliquée dans sa communauté (la communauté est définie par chaque individu).* |
| Objectif: | Reconnaître les transformateurs de bœuf pour leur contribution à leur communauté. La communauté est définie par chaque exploitation individuelle. |

*This indicator is binary (assessed as 'yes' or 'not applicable'). It is for information collection purposes only and will not be scored in the audit.

Santé et bien-être des animaux

But: Les animaux sont respectés et gérés de manière à réduire au minimum la douleur et la détresse, tout en préservant leur santé et leur bien-être.

La santé et le bien-être des animaux font l'objet d'une discussion importante et d'une attention particulière de la part de l'industrie et du grand public. Veiller à ce que les animaux soient en bonne santé et soignés de la meilleure façon possible est essentiel pour un système durable, en particulier pour la viabilité économique d'une exploitation.

Les bovins passent peu de temps dans les installations de transformation, mais une surveillance régulière, une identification et une prise en charge rapides des animaux malades ou fragilisés, ainsi que la fourniture d'aliments et d'eau en cas de besoin, sont des pratiques essentielles dans le cadre des soins apportés à un animal.

Il est extrêmement important de veiller à ce que la douleur subie par un animal tout au long de sa vie soit réduite au minimum, mais il arrive que des procédures douloureuses soient effectuées. L'atténuation et la gestion de la douleur pendant la manipulation, les déplacements dans les installations, le chargement et le déchargement, ainsi que le transport, constituent un domaine d'intérêt important et en constante évolution pour l'industrie.



**ANIMAL HEALTH
& WELFARE**

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

| SBA 1 | Les bovins sont régulièrement surveillés et disposent d'une quantité et d'une qualité d'eau et d'aliments suffisantes, le cas échéant, pour répondre à leurs besoins physiques. | | |
|---|--|--|---|
| Objectif: | L'état de santé et le bien-être des bovins doivent être vérifiés régulièrement et ils doivent être approvisionnés en aliments et en eau lorsque nécessaire. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| <p>Les bovins ne sont pas surveillés et pourraient être en détresse ou ne pas pouvoir accéder à l'eau ou à la nourriture.</p> <p>Les bovins ne reçoivent pas d'eau et/ou d'aliments en cas d'urgence ou dans des conditions inhabituelles (par exemple, par temps chaud, lorsqu'ils sont détenus pendant des périodes plus longues que la normale).</p> | <p>L'exploitation doit assurer une surveillance régulière des bovins vivants afin que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits.</p> <p>L'exploitation doit disposer d'un plan pour répondre aux besoins du bétail en attendant l'abattage (par exemple, les travailleurs savent ce qu'il faut faire lorsque le bétail est en détresse, lorsqu'il faut lui donner de la nourriture et de l'eau, et ce qu'il faut faire en cas de panne de courant ou d'interruption de l'accès à la nourriture et à l'eau).</p> | <p>Examen et documentation de la surveillance du bétail et/ou des mesures prises pour améliorer le confort des animaux avant l'abattage.</p> | <p>La surveillance documentée comprend un plan d'intervention d'urgence et un plan de surveillance/correction des animaux, qui sont révisés au moins une fois par an.</p> |

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

| SBA 2 | L'exploitation prend des mesures pour minimiser la douleur et la détresse des animaux. | | |
|---|--|--|--|
| Objectif: | L'exploitation doit réduire au minimum la douleur et la détresse des animaux avant l'abattage et pendant le processus d'abattage. Cela comprend les installations, les parcs d'attente avec une ventilation et un espace adéquats, la manipulation, le chargement, le transport et le déchargement lorsqu'ils sont sous le contrôle du transformateur, ainsi que l'abattage. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| <p>Procédures de transport ou de déchargement inappropriées qui causent une douleur ou une détresse inutile aux animaux et pour lesquelles il n'existe pas de plan d'amélioration.</p> <p>Douleur et détresse constantes des animaux provenant d'une même source et absence de plan d'amélioration.</p> <p>Utilisation d'aiguillons électriques sur des parties sensibles de l'animal, lorsque le bétail n'a nulle part où bouger, ou sur du bétail non ambulateur ou handicapé.</p> <p>Les actes délibérés de maltraitance ne sont pas corrigés.</p> | <p>L'exploitation doit manipuler les animaux sans cruauté, ce qui implique des conditions de chargement et de déchargement sûres, le transport, une manipulation peu stressante, la prise en compte des conditions météorologiques extrêmes et la compréhension des procédures inacceptables. Les actions sont suivies et ajustées si nécessaire.</p> <p>Les aiguillons électriques doivent être utilisés avec parcimonie, en dernier recours, et le personnel doit savoir comment traiter les bovins difficiles, blessés ou fragilisés.</p> <p>Optimiser le bien-être des animaux pendant les processus de pré-abattage et d'abattage, jusqu'à ce qu'ils soient morts, conformément aux réglementations provinciales et/ou fédérales applicables. Les travailleurs doivent savoir ce qu'il faut vérifier et comment remédier aux erreurs involontaires.</p> <p>Les installations doivent disposer d'un éclairage et d'une ventilation adéquats, être en bon état et surveillées afin de prévenir les blessures, les contusions et les chutes.</p> <p>Des efforts doivent être faits pour réduire au minimum les temps d'attente pour la transformation.</p> | <p>Les travailleurs qui manipulent du bétail vivant sont formés aux techniques de manipulation des animaux à faible stress. La formation fait l'objet d'un suivi et le cas échéant, un recyclage est fourni.</p> <p>Une politique documentée existe et est respectée en ce qui concerne les actes délibérés de maltraitance.</p> | <p>L'exploitation dispose d'un protocole documenté visant à minimiser la douleur et la détresse des animaux lors du déplacement des bovins vivants dans l'installation, du transport, de la manipulation avant l'abattage et pendant l'abattage. Le protocole est revu au moins une fois par an et des modifications sont apportées si nécessaire.</p> |

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

| SBA 3 | Les animaux compromis et malades sont gérés de manière appropriée. | | |
|---|--|---|---|
| Objectif: | Les animaux fragilisés et malades doivent être identifiés en temps utile et des mesures appropriées à la situation doivent être prises afin de réduire la douleur et la détresse de l'animal. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Les animaux compromis et/ou malades ne sont pas identifiés rapidement et/ou ne sont pas traités humainement. Il n'y a pas de plan d'amélioration. | L'exploitation doit s'occuper rapidement des bovins blessés, malades ou présentant d'autres problèmes. Ces animaux doivent être rapidement identifiés et traités ou euthanasiés. L'euthanasie doit être effectuée de manière acceptable avec un équipement approprié et un personnel compétent et formé. | Il existe une politique sur la non-ambulation. Les travailleurs suivent une politique formelle pour gérer rapidement les bovins malades ou fragilisés. Il existe une documentation sur la formation. | La politique relative aux animaux fragilisés, blessés ou malades est documentée et réexaminée au moins une fois par an. |

Alimentation

But: La sécurité et la qualité des produits à base de bœuf sont assurées.

En réponse à ce que l'on a appelé une crise alimentaire mondiale persistante, les conversations sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables sont devenues communes. Les systèmes alimentaires doivent être en mesure de fournir des régimes alimentaires sains et abordables, produits de manière durable et résiliente.

La sécurité alimentaire est de la plus haute importance pour l'industrie canadienne du bœuf, le public et les consommateurs. Un programme de sécurité alimentaire est impératif pour identifier et atténuer les risques. Des plans de sécurité alimentaire efficaces, la traçabilité et la surveillance gouvernementale par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont des facteurs qui contribuent à la sécurité de la production de bœuf au Canada. Une approche de la sécurité alimentaire fondée sur l'analyse des dangers et des points critiques à maîtriser est exigée pour toutes les usines de transformation inspectées par le gouvernement fédéral et est fortement recommandée par la TRCBD pour toutes les opérations qui cherchent à obtenir la certification à la Norme.

Les transformateurs de bœuf ont une variété d'exigences et de spécifications de la part de leurs clients qui sont importantes à respecter pour leur durabilité globale, en particulier dans le contexte économique. Pour la présente Norme, la TRCBD définit le bœuf de qualité comme la satisfaction constante des exigences de leurs clients en matière de bœuf et d'autres coproduits, dans le but de réduire le nombre de rejets de produits.

Chaque étape de la chaîne de valeur a la responsabilité de contribuer à la réduction d'environ un tiers de la production alimentaire humaine perdue et gaspillée chaque année. La Norme encourage l'élaboration de stratégies de réduction des déchets alimentaires au niveau de la transformation et du conditionnement, puis de la redistribution et du recyclage, et enfin de l'élimination efficace des déchets, afin d'atteindre cet objectif.





| | | |
|---|---|---|
| Ali 1 | Un programme de sécurité alimentaire est respecté. | |
| Objectif: | L'exploitation respecte les normes fédérales ou provinciales et prend toutes les mesures raisonnables pour garantir la sécurité alimentaire. | |
| | Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) |
| Pas de programme de sécurité alimentaire. | | L'exploitation doit disposer d'une licence d'exploitation valide, y compris d'un programme de sécurité alimentaire documenté. |

ALIMENTATION

| | | | |
|--|--|---|---|
| Ali 2 | Des efforts responsables sont déployés pour garantir la qualité du bœuf et des coproduits aux clients situés en aval de la chaîne d'approvisionnement. | | |
| Objectif: | Du bœuf et des coproduits de qualité doivent être fournis aux clients de la chaîne d'approvisionnement et les produits rejetés qui ne répondent pas aux spécifications des clients doivent être réduits au minimum. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Aucun effort n'est fait pour traiter les plaintes des clients. | <p>Les spécifications du client doivent être connues.</p> <p>Une procédure doit être mise en place pour recevoir et résoudre les plaintes des clients.</p> | Les plaintes des clients sont enregistrées et résolues en temps opportun. | Le nombre de rejets de la part des clients dans la chaîne d'approvisionnement est suivi et reste le même ou est réduit au fil du temps. |

ALIMENTATION

| | | | |
|--|---|--|---|
| Ali 3 | Des efforts sont faits pour réduire les déchets alimentaires. | | |
| Objectif: | L'exploitation doit s'efforcer de réduire les déchets alimentaires et les pertes qui peuvent être évitées, et reconnaître que l'utilisation optimale des produits est d'abord la consommation humaine (1. réduire ; 2. détourner - prévenir, redistribuer et recycler ; et 3. éliminer). | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| L'exploitation ne cherche pas à réduire les déchets mis en décharge et n'a pas de plan d'amélioration. | L'exploitation doit identifier les déchets et les pertes alimentaires dans son entreprise et mettre en œuvre des pratiques visant à réduire les déchets mis en décharge. | L'exploitation a procédé à une évaluation des déchets et des pertes alimentaires, à une évaluation d'optimisation ou à une évaluation similaire. | L'exploitation permet de suivre les pertes et gaspillages alimentaires au fil du temps. |

Efficacité et innovation

But: Encourager l'adoption de l'innovation et des avancées technologiques pour optimiser la production, améliorer l'efficacité et réduire les déchets, en renforçant la résilience économique des exploitations individuelles et de l'industrie.

La durabilité est largement reconnue comme un parcours d'amélioration continue et non comme une destination fixe. De nombreuses exploitations sont déjà très efficaces grâce à la recherche agricole moderne et à l'innovation technologique, mais les transformateurs cherchent toujours à accroître l'efficacité de leurs opérations. Il est important de noter que l'utilisation de nouvelles technologies et d'innovations doit se faire de manière responsable et non au détriment d'autres principes (par exemple, le soin des animaux ne doit pas être compromis pour des gains d'efficacité), et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. Ce principe n'interdit ni n'exige l'utilisation d'une technologie ou d'une innovation, mais insiste plutôt sur son utilisation responsable.

L'extensibilité de l'innovation à des opérations de tailles diverses doit être pratique et les améliorations de l'efficacité doivent être disponibles à un coût réaliste.



**EFFICIENCY &
INNOVATION**

EFFICACITÉ ET INNOVATION

| EI 1 | L'exploitation réduit, réutilise et recycle. | | |
|--|---|---|---|
| Objectif: | L'exploitation doit réduire, réutiliser et recycler partout où cela est possible. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| L'exploitation ne fait aucun effort pour réduire, réutiliser et recycler, et n'a pas de plan d'amélioration. | L'exploitation doit prendre des mesures pour réduire, réutiliser et recycler les matériaux non alimentaires (par exemple, les emballages) utilisés dans l'installation. | L'exploitation a un programme en place pour réduire, réutiliser et recycler les matériaux non alimentaires (par exemple, les emballages). | L'exploitation dispose d'un programme documenté pour réduire, réutiliser et recycler, et peut prouver qu'elle détourne des matériaux (non alimentaires) de la décharge. |

EFFICACITÉ ET INNOVATION

| | | | |
|---|---|--|---|
| EI 2 | L'énergie est utilisée de manière efficace et des options innovantes sont envisagées. | | |
| Objectif: | L'énergie doit être utilisée aussi efficacement que possible et les options permettant d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie doivent être envisagées. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| Aucune pratique d'efficacité énergétique n'a été envisagée. | Des pratiques doivent être mises en œuvre pour accroître l'efficacité de l'utilisation de l'énergie. | La consommation d'énergie est calculée (par exemple, kilowatt/heure par kilogramme de bœuf produit). | <p>Les options innovantes visant à accroître l'efficacité de l'utilisation de l'énergie sont envisagées et, lorsque leur coût n'est pas prohibitif, elles sont utilisées.</p> <p>L'utilisation de l'énergie est suivie au fil du temps et une évolution positive de l'utilisation de l'énergie est démontrée.</p> |

EFFICACITÉ ET INNOVATION

| | |
|-----------|--|
| EI 3 | L'innovation et la technologie sont utilisées de manière responsable. |
| Objectif: | Les nouvelles technologies et les innovations sont explorées et utilisées pour continuellement améliorer la durabilité du produit (par exemple, la sécurité alimentaire, l'efficacité, la productivité). |

*Cet indicateur est binaire (évalué comme « oui » ou « non applicable »). Il sert uniquement à la collecte d'informations et ne sera pas évalué dans le cadre de l'audit.

EFFICACITÉ ET INNOVATION

| EI 4 | L'apprentissage et la collaboration continus dans le secteur du bœuf sont poursuivis. | | |
|-----------------------------|---|---|---|
| Objectif: | Un apprentissage continu sur la durabilité doit être entrepris et des efforts doivent être faits pour collaborer avec d'autres intervenants dans la chaîne d'approvisionnement. | | |
| Seuil d'entrée (Note: 0) | Réalisation (Note: 1) | Innovation (Note: 2) | Excellence (Note: 3) |
| | <p>Au cours des cinq dernières années, l'exploitation a fait la preuve de son apprentissage dans l'un des cinq principes du bœuf durable (ressources naturelles, les personnes et la communauté, la santé et le bien-être des animaux, l'alimentation, et l'efficacité et l'innovation).</p> | <p>Au cours des cinq dernières années, l'exploitation a fait la preuve de son apprentissage dans trois des cinq principes du bœuf durable (ressources naturelles, les personnes et la communauté, santé et bien-être des animaux, alimentation, efficacité et innovation).</p> | <p>Au cours des cinq dernières années, l'exploitation a fait la preuve de son apprentissage des cinq principes du bœuf durable (ressources naturelles, les personnes et la communauté, santé et bien-être des animaux, alimentation, efficacité et innovation).</p> |

Défis relatifs à la mise en œuvre

La TRCBD reconnaît qu'il peut y avoir des défis liés à la mise en œuvre de la Norme. Certains de ces défis sont :

- l'augmentation des coûts et du temps,
- l'équilibre entre l'efficacité et la qualité (par exemple, augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau tout en maintenant la sécurité alimentaire),
- l'équilibre entre l'emploi, les risques liés au travail et l'automatisation des processus dans l'usine (par exemple, perte d'emplois, réduction des liens avec la communauté),
- la poursuite de l'amélioration tout en maintenant la durabilité économique (par exemple, avoir des attentes qui ne sont pas réalisables),
- la pénurie de main-d'œuvre et de personnel qualifié,
- les compromis entre la mise en œuvre de certains indicateurs et la durabilité économique, et
- les conflits potentiels entre la mise en œuvre des indicateurs.

La TRCBD poursuit ses efforts pour relever certains de ces défis par le biais de ses quatre piliers de travail.